

## **CONVENTION D'EXPOSANT**

**Entre les soussignés :**

**L'association « Le Groupe Folklorique de Quatzenheim »** Représentée par Mme Anne-Raphaële CLAUSS en qualité de Présidente Siège social : 4 rue des Vergers, 67117ITTENHEIM Téléphone : 06 08 92 67 17 Email : eric.clauss67@orange.fr

**Et :**

**L'exposant .....** Représenté par.....

Siège social : .....

Téléphone : .....Email : .....

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Objet** La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation de l'exposant à la manifestation **Le Marché de Pâques**, organisée par l'association **Le Groupe Folklorique de Quatzenheim**, qui se tiendra le dimanche 29 mars 2026 à la Salle des Fêtes de Quatzenheim, 11 rue de l'Ecole

**Article 2 – Obligations de l'exposant** L'exposant s'engage à :

- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation :  
Installation : à partir de 8h30, Ouverture des stands : à 10h00  
Fermeture des stands : 17h00, démontage jusqu'à 18h00
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant son activité pendant l'événement.
- Maintenir son stand en bon état et respecter les règles de sécurité et de propreté.
- Payer les frais de participation d'un montant de 20 euros avant le 22 mars (par chèque à l'ordre du Groupe Folklorique de Quatzenheim ou par virement)
- Pas de petite restauration

**Article 3 – Obligations de l'association** L'association s'engage à :

- Mettre à disposition un espace nu de 3m linéaire
- Assurer la promotion de l'événement et mentionner la participation de l'exposant dans ses supports de communication.

**Article 4 – Responsabilités** L'exposant est seul responsable de ses biens et de son activité pendant la manifestation. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident.

**Article 5 – Résiliation** En cas d'annulation par l'exposant moins de 5 jours avant l'événement, les frais de participation ne seront pas remboursés.

**Article 6 – Droits à l'image** L'exposant autorise l'association à utiliser les photos ou vidéos de son stand et de ses produits à des fins de communication.

Notes : La majorité des stands se trouve à l'extérieur sur le parking de la salle des fêtes. Prévoir le mobilier et une tonnelle selon prévisions météo.

**Fait à Quatzenheim, le**

**Signature de l'association** : [Nom et signature]

**Signature de l'exposant** : [Nom et signature]